



Décision de radiodiffusion CRTC 2018-147

Version PDF

Référence : Demande de la Partie 1 affichée le 22 janvier 2018

Ottawa, le 4 mai 2018

Société Radio-Canada

Kamloops et Cache Creek (Colombie-Britannique)

Dossier public de la présente demande : 2018-0023-5

CBYK-FM Kamloops – Nouvel émetteur à Cache Creek

1. Le Conseil **approuve** la demande de la Société Radio-Canada (SRC) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio de langue anglaise CBYK-FM Kamloops (Colombie-Britannique) afin d'exploiter un émetteur à Cache Creek pour rediffuser la programmation du service de son réseau national de langue anglaise Radio One. Le nouvel émetteur remplacera les émetteurs AM de faible puissance CBKS Cache Creek et CBWA Ashcroft. Le Conseil n'a reçu aucune intervention à l'égard de la présente demande.
2. Le nouvel émetteur sera exploité à la fréquence 93,5 MHz (canal 228A1) avec une puissance apparente rayonnée (PAR) moyenne de 143 watts (PAR maximale de 1 127 watts avec une hauteur effective d'antenne au-dessus du sol moyen de - 59,1 mètres).
3. La SRC indique que le nouvel émetteur sera installé sur une nouvelle tour qui sera reconstruite à la suite d'un incendie et qui sera partagée avec Jim Pattison Broadcast Group Limited Partnership¹ à leur site actuel. Elle ajoute que l'émetteur améliorera la qualité du signal de Radio One à Cache Creek, Ashcroft et leurs environs.
4. En vertu de l'article 22(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la présente autorisation n'entrera en vigueur que lorsque le ministère de l'Industrie aura confirmé que ses exigences techniques sont satisfaites et qu'il est prêt à émettre un certificat de radiodiffusion.
5. L'émetteur doit être en exploitation avant le **4 mai 2020**. Pour demander une prorogation, la titulaire doit soumettre une demande par écrit au moins 60 jours avant cette date, en utilisant le formulaire disponible sur le site web du Conseil.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.

¹ Jim Pattison Broadcast Group Ltd. (l'associé commandité) et Jim Pattison Industries Ltd. (l'associé commanditaire), faisant affaire sous le nom de Jim Pattison Broadcast Group Limited Partnership.